

Loteries et concours

Dans quels buts organiser une loterie commerciale ou un jeu-concours ?

- Augmentation des ventes
- Meilleure connaissance des consommateurs
- Lancement d'un produit
- Inauguration du magasin
- Amélioration de l'image de l'entreprise
- Amélioration de la notoriété
- Organisation d'un anniversaire ou d'une foire.

Les jeux-concours

Les jeux-concours récompensent les candidats qui ont subi avec succès des épreuves faisant appel à leurs connaissances ou toutes autres qualités.

Ils sont soumis aux principes généraux du code de la Consommation mais ne font l'objet d'aucune disposition légale particulière (sauf si les questions sont si simples qu'elles pourraient laisser soupçonner qu'il s'agit d'une loterie déguisée...).

La loterie

La loterie est un jeu qui désigne le gagnant par la voie du hasard. Elle doit être gratuite.

Elle est soumise à des règles légales strictes.

En principe, les loteries commerciales sont interdites par la loi lorsqu'elles se définissent par les quatre points suivants :

- Espérance d'un gain
- Désignation du gagnant par la voie du hasard
- Publicité qui informe les consommateurs de l'opération
- Participation financière du joueur

Si un seul des éléments manque, il ne s'agit donc pas d'une loterie.

La mise en oeuvre de loteries interdites peut être sanctionnée pénalement et civilement.

EXCEPTIONS

Les loteries sont autorisées sous certaines conditions : les loteries gratuites (mentionner « sans obligation d'achat »).

Dans ce cas :

- 1) La campagne d'information doit être claire afin d'éviter tout risque de publicité mensongère, dans le cas contraire vous risquez de voir votre responsabilité civile et pénale mise en cause.
- 2) Un document écrit doit présenter l'opération (c'est-à-dire un règlement) et comportant la liste précise des lots en jeu, classés par ordre de valeur.
- 3) Ces documents doivent être accessibles gratuitement sur simple demande.
- 4) Il est obligatoire de déposer tous les documents concernés chez un huissier de justice qui en vérifiera la régularité.



Le conseil de votre Fédération

Pour vous apporter une meilleure crédibilité auprès de vos prospects et clients, faites valider votre opération par un professionnel du droit.

SANCTIONS PÉNALES

Personnes physiques : deux ans de prison et 30 000 € d'amende, confiscation des appareils de loterie, peines complémentaires (publication de la décision).

Personnes morales : amende cinq fois supérieure à celle encourue par les personnes physiques, peines complémentaires (fermeture définitive ou temporaire de l'établissement où a eu lieu l'infraction, publication de la décision).